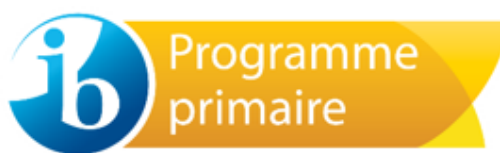




Politique d'Évaluation



Date de rédaction : juin 2025

Notre mission : Conduire chaque élève vers la réussite académique et extra-académique dans un cadre bienveillant. Nous nous engageons à favoriser un apprentissage continu et significatif en fournissant des informations précises sur le progrès des élèves. Cela comprend l'évaluation des compétences académiques, ainsi que du développement personnel et social, tout en encourageant la réflexion critique et l'autonomie.

Nous visons également à soutenir les enseignants dans l'adaptation de leurs méthodes pédagogiques, à stimuler l'engagement des élèves et à garantir que chacun atteigne son plein potentiel dans un environnement inclusif et dynamique. Avec une rigueur exigeante dans les apprentissages et un souci constant de l'excellence, notre objectif est d'offrir une éducation riche et stimulante, avec un accent particulier sur les langues grâce à un cursus bilingue français-anglais et à des rencontres internationales.

1/ Principes

Cette politique d'évaluation est conçue pour l'ensemble de la communauté éducative de Kivu International School, englobant plusieurs acteurs clés.

Tout d'abord les élèves inscrits au programme du Diplôme du Baccalauréat International qui sont au cœur de notre démarche, dans le but de leur offrir un environnement d'apprentissage positif et inclusif, adapté à leurs besoins ensuite les membres du personnel pédagogiques (directions, enseignants, aide-enseignants) qui enseignent au programme de l'IB, ils jouent un rôle essentiel, ça les soutiendra dans le développement professionnel et les aidera à adapter leurs méthodes pour garantir une évaluation de qualité. Et enfin, les parents de ces élèves et les membres de la communauté scolaire, afin de permettre une bonne collaboration avec l'école et un soutien qui enrichira l'expérience des élèves.

Ce document décrit les modalités d'évaluations sommatives et formatives ainsi que les critères de notations IB.

2/ Philosophie

Les enseignants de KIS s'engagent à créer un milieu scolaire qui favorise l'épanouissement intellectuel de chacun. Aussi, l'évaluation continue est considérée comme un moyen pour améliorer les apprentissages et permettre à l'élève de se situer par rapport à son apprentissage.

L'évaluation a plusieurs objectifs :

- Analyser le développement de l'apprentissage de chaque apprenant,
- Évaluer le niveau des acquisitions et la cohérence de l'enseignement en fonction des objectifs définis,
- Préparer les élèves pour les examens finaux au PEI et au Diplôme,
- Aider les élèves à s'autoévaluer,
- Aider les parents à suivre le progrès académique de leurs enfants,

- Orienter les décisions pédagogiques en se basant sur les analyses des résultats afin de cibler les besoins académiques de chaque apprenant,
- Évaluer la qualité de l'enseignement.

Ils peuvent comprendre des activités du type travaux écrits, entretiens oraux, tests de fin de section,... Dans toutes les matières :

1. L'évaluation, régulière, est de deux types :

- l'évaluation formative qui a pour objectif d'améliorer l'apprentissage pendant le processus éducatif. Celle-ci est réalisée tout au long de l'année scolaire, elle fournit un retour d'information continu aux élèves et aux enseignants. Elle peut se faire sous forme de quiz, des discussions en classe, de travaux en groupe, exercices en classe ou à la maison et des réflexions personnelles. Permet d'ajuster l'enseignement en fonction des besoins des élèves et elle favorise la motivation, l'engagement et la compréhension approfondie des concepts.

- l'évaluation sommative évalue les acquis des élèves à la fin d'un module, d'un trimestre ou d'une année scolaire et entre pour une part plus importante dans la moyenne. Ces évaluations sommatives ont lieu au cours des interrogations, des examens, des projets finaux ou des présentations pour mesurer la compréhension. Fournit un jugement global sur la performance des élèves et peut influencer les décisions académiques. Permet de mesurer l'efficacité des programmes d'enseignement et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Ces deux types d'évaluation sont complémentaires et contribuent à un apprentissage efficace et significatif.

2. Les attentes et les critères d'évaluation sont communiqués à l'élève avant que ce dernier ne débute un travail. Les enseignants indiqueront sur la page de couverture des évaluations les compétences et les points du programme évalués pour chaque devoir.

3. Des modèles et exemples d'évaluations formative et sommative sont donnés aux élèves et traités en classe afin qu'ils comprennent comment bien réussir.

4. L'évaluation formative par les pairs peut faire partie de l'évaluation de l'élève (notée ou non).

5. L'évaluation formative et sommative prend en compte des besoins des élèves sous PAP (Plan d'aide personnalisé) : temps supplémentaire, un lecteur /scripteur, etc.

6. L'évaluation sommative repose sur les critères ou descripteurs de l'IB.

3/ Méthodes et pratiques de l'évaluation

Les enseignants utilisent une variété d'outils pour l'évaluation formative et sommative afin de recueillir des informations sur le rendement des élèves. Les compétences évaluées sont incluses dans les plans de cours et communiquées et expliquées en amont.

a. Évaluation formative

L'évaluation formative permet de recueillir et d'interpréter des informations sur les compétences et connaissances des élèves afin d'identifier leurs progrès, leurs forces et faiblesses. Elle aide l'élève à améliorer ses apprentissages, et l'enseignant à fournir une remédiation. L'enseignant utilise des stratégies d'enseignement qui permettent de développer la compréhension des points évalués. Il doit avoir recours aux approches de l'apprentissage et de l'enseignement afin de développer les compétences de communication, de collaboration, d'organisation, affectives, de réflexion, ...

Les types d'évaluation formative dans les différents cours IB sont multiples : les discussions de classe, les présentations orales, les interrogations écrites, les expériences en laboratoire, ...

Leur pourcentage dans la moyenne est : interrogation/ test en classe 10%, présentation/ expérience labo 15%

Tout devoir, quel qu'il soit, doit répondre aux critères d'intégrité intellectuelle (citation, Chat GPT, ...)

b. Évaluation sommative

L'évaluation sommative permet d'évaluer la connaissance et les compétences des élèves à la fin d'une période donnée. Elle est basée sur des critères préétablis dans chaque matière qui doivent coller au plus près aux descripteurs exigés par l'IB. Elle donne des informations sur la performance de chaque élève et permet aux enseignants d'améliorer l'apprentissage de chaque élève selon ses propres besoins.

Les types d'évaluation sommative peuvent inclure : des dissertations, des tests de fin d'unité, des rapports de laboratoires formels, ...

L'évaluation sommative ne peut avoir lieu sans qu'il n'y ait eu au préalable des informations récoltées par le biais d'évaluation formative. Elle se déroule en fin d'unité ou de chapitre, ou en fin de trimestre. Le moment, le type, la portée et **le format de l'évaluation sommative doivent être communiqués aux étudiants à l'avance** et les outils d'évaluation tels que les grilles d'évaluation, les critères, des exemples doivent être fournis et discutés. c. Le travail à la maison

Le but des devoirs est d'améliorer l'apprentissage et la réussite dans chaque cours. Les devoirs peuvent inclure des évaluations formatives et sommatives. Le travail donné peut être très varié et peut prendre la forme de lectures, de rédactions, d'exercices d'investigation, de renforcement, et de révision. La quantité de temps consacré aux devoirs variera considérablement en fonction des capacités de l'élève. Pour les élèves du PP et PEI, nous pensons qu'il est raisonnable de s'attendre à un minimum de 30-50 minutes de travail personnel en dehors du temps de classe.

d. Restitution des travaux

Sauf cas de force majeure, les travaux (interrogations, travaux côtés, examens blancs,) sont remis aux élèves après correction sous 07 jours. e. Respect des dates butoirs de remise au PEI

Les travaux requis seront rendus selon un planning prédéfini avec un préavis d'au moins une semaine. Aucun retard ne sera accepté sauf cas de force majeure. Chaque élève dispose d'un joker de 24h par matière et par an, sans justification, en prévenant obligatoirement l'enseignant par mail au plus tard la veille du rendu.

Les dates limites des rendus doivent être respectées par les élèves comme par les enseignants.

Toute évaluation doit être remise à temps à l'exception des cas suivants :

- Force majeure (décès dans la famille)
- Subir une opération chirurgicale
- Rendez-vous inévitable (cour de Justice, ambassade)
- Maladie approuvée par un certificat médical remis à l'école le jour de la rentrée
- Participation à des compétitions sportives officielles soit au niveau local ou international (Une lettre tamponnée du club est à fournir par les parents).

Il est strictement interdit de passer une évaluation après la date prévue. Toute absence non justifiée à une évaluation entraînera un « NR » (non rendu) pour la note du critère évalué.

4/ Évaluation IB et transmission des résultats finaux

Le Diplôme de l'IB est en partie évalué en interne (par les enseignants) et en partie en externe pour le PEI (par des examinateurs). Voir le III du Règlement Général du Programme du Diplôme

<https://ibo.org/globalassets/publications/become-an-ib-school/fr/dp-general-regulations-sept-16-fr.pdf>

Au cours de l'année, les parents reçoivent quatre bulletins scolaires (décembre, février, mai et juin). Chaque bulletin contient les résultats de l'élève dans chaque groupe de matière durant tout le trimestre, ainsi qu'un retour d'information de la part des enseignants qui reflète le progrès académique effectué par l'élève sur le trimestre.

a) Evaluation Interne

Conformément aux règles de l'IB, les évaluations internes sont évaluées par les enseignants sur base d'un pourcentage déterminé.

En fonction des matières, les évaluations internes peuvent prendre la forme de commentaires oraux individuels, de recherches historiques, de rapports de laboratoire, ... **Les dates d'échéances des évaluations internes sont établies avec tous les enseignants afin d'éviter des chevauchements ou surcharge démesurée de travail.**

b) Évaluation Externe

Les évaluations externes pour le PEI5 se déroulent dans l'établissement au mois de mai sous la surveillance des enseignants et du coordonnateur, conformément au guide *Déroulement des examens de l'IB*. En fonction des matières, le poids des examens finaux IB est compris entre 70% et 80% de la note finale. Ces évaluations sont envoyées à l'IB dans les 24 heures qui suivent l'examen pour être corrigées par des examinateurs externes.

c) Matières et langues d'Examen final

Les élèves sont de fait inscrits aux examens finaux dans les matières, niveaux et langues choisis et étudiés à Kivu International School. Aucune dérogation ne sera acceptée. d) Résultats finaux

Les résultats des examens IB sont disponibles le 6 juillet sur le site sécurisé de l'IB (4 janvier pour les examens de novembre).

e) Descripteurs des notes IB par groupe

Conditions de passage PEI

Les conditions du passage au diplôme (DP1)

En PEI 5 (4^{ème} secondaire) :

L'IB utilise une échelle de 1 à 7 pour les matières PEI5

Atteindre un niveau de 4/7 dans la note finale pour chaque matière.

Atteindre une note de 21/42 pour le total des matières.

Avoir un minimum de 4/7 en projet personnel.

Conditions spécifiques pour certains groupes de matières

Langue et Littérature (NM) : Avoir un minimum de 4/7

Langue et Littérature (NS) : Avoir un minimum de 5/7

Mathématiques (NM) : Avoir un minimum de 4/7

Mathématiques (NS) : Avoir un minimum de 5/7

Sciences, Individus et sociétés (NM): Avoir un minimum de 4/7 Sciences,

Individus et sociétés (NS): Avoir un minimum de 5/7

Rattrapage et devoirs supplémentaire

N'ayant pas répondu aux conditions spécifiques d'un des groupes de matières ou ayant une note entre 20 et 28 comme total, l'élève aura un travail supplémentaire durant les grandes vacances.

L'élève devra également se présenter à l'école deux semaines avant la rentrée afin d'intégrer des cours de soutien dans la/les matières concernées.

Le conseil de classe pourrait accorder un examen de rattrapage à l'élève selon la révision globale de son bulletin.

Conditions de redoublement

- Avoir un total inférieur à 20/42 dans l'ensemble des matières. -
- Avoir une note inférieure à 4/7 dans 4 matières ou plus

5/ Droits et responsabilités de l'ensemble de la communauté d'apprentissage a)

Elèves

Droits

Droit à l'information : Les élèves ont le droit d'être informés des critères d'évaluation et des méthodes utilisées pour juger leur travail.

Droit à l'équité : Ils doivent être évalués de manière juste et équitable, sans discrimination.

Droit de recevoir des retours constructifs : Les élèves ont le droit de recevoir des commentaires sur leurs performances, afin de pouvoir s'améliorer.

Droit à la confidentialité : Les résultats des évaluations doivent être traités de manière confidentielle.

Droit de contester l'évaluation : Ils doivent avoir la possibilité de discuter et de contester une note qu'ils estiment injuste.

Droit à des opportunités de rattrapage : Les élèves devraient avoir la possibilité de montrer leur compréhension des matières à travers des évaluations supplémentaires si nécessaire.

Responsabilités

Responsabilité de s'engager activement : Les élèves doivent participer activement à leur apprentissage et aux activités d'évaluation.

Responsabilité de respecter les délais : Ils doivent soumettre leurs travaux et projets dans les délais impartis.

Responsabilité de respecter l'intégrité académique : Les élèves doivent éviter toute forme de plagiat ou de tricherie.

Responsabilité de demander de l'aide : Ils doivent être proactifs et demander de l'aide ou des clarifications lorsque cela est nécessaire.

Responsabilité de réfléchir sur leur apprentissage : Les élèves devraient être encouragés à évaluer leur propre progrès et à identifier les domaines à améliorer.

Responsabilité de respecter le feedback : Ils doivent prendre en compte les retours reçus et travailler pour s'améliorer en fonction de ceux-ci.

b) Enseignants

Droits:

Droit à la formation : Les enseignants doivent avoir accès à des ateliers, des séminaires et des conférences pour se tenir au courant des meilleures pratiques en matière d'évaluation. Cela inclut la formation sur l'utilisation des technologies éducatives, les méthodes d'évaluation alternatives et les approches centrées sur l'élève.

Droit à l'autonomie professionnelle : Les enseignants doivent pouvoir concevoir des évaluations qui reflètent leur style d'enseignement et les besoins de leurs élèves. Cela leur permet d'adapter les évaluations en fonction des contextes culturels et des niveaux de compétence des élèves.

Droit à des ressources adéquates : Les enseignants doivent avoir accès à des outils et des ressources pédagogiques, comme des manuels, des logiciels d'évaluation, et des supports d'apprentissage qui facilitent leur travail d'évaluation.

Droit à un retour constructif : Les enseignants doivent bénéficier de retours sur leur pratique pédagogique, que ce soit par le biais d'observations par des pairs, de l'administration ou d'évaluations formelles, afin d'améliorer continuellement leur enseignement.

Droit à la reconnaissance : Les efforts des enseignants devraient être célébrés, que ce soit par des récompenses formelles, des éloges lors de réunions ou des opportunités de développement professionnel basées sur leurs succès.

Responsabilités:

Responsabilité de définir des critères clairs : Les enseignants doivent élaborer des rubriques d'évaluation qui précisent les attentes et les niveaux de performance, et les partager avec les élèves afin qu'ils comprennent ce sur quoi ils seront évalués.

Responsabilité d'évaluer de manière juste et équitable : Les enseignants doivent être conscients de leurs biais potentiels et s'efforcer d'évaluer tous les élèves de manière équitable, en tenant compte des différentes origines et styles d'apprentissage.

Responsabilité de fournir des retours constructifs : Les commentaires doivent être spécifiques, orientés vers l'amélioration, et encourager les élèves à réfléchir à leur apprentissage. Les enseignants devraient également créer des opportunités pour que les élèves posent des questions sur ces retours.

Responsabilité de suivre les progrès des élèves : Les enseignants doivent utiliser des évaluations formatives et sommatives pour suivre le développement des compétences des élèves, et ajuster leur enseignement pour répondre aux besoins identifiés.

Responsabilité de promouvoir l'intégrité académique : Les enseignants doivent enseigner aux élèves l'importance de l'intégrité académique et mettre en place des mesures pour prévenir le plagiat et la tricherie, tout en créant un environnement où les élèves se sentent en sécurité pour demander de l'aide lorsqu'ils en ont besoin.

Responsabilité de collaborer avec d'autres enseignants : Les enseignants devraient participer à des réunions de collaboration pour discuter des pratiques d'évaluation, partager des ressources et développer une approche cohérente au sein de l'établissement.

Responsabilité d'adaptation aux changements : Les enseignants doivent ajuster leurs méthodes pour répondre aux évolutions technologiques et socioculturelles.

L'innovation permet de répondre aux besoins variés des élèves à travers des évaluations variées (projets, présentations, etc.).

Ils ont la responsabilité d'utiliser des approches ludiques et interactives rendent l'apprentissage plus attractif et motivant.

Des méthodes créatives aident à développer des compétences essentielles comme la pensée critique et la collaboration. Intégrer des outils numériques pour enrichir l'évaluation et l'apprentissage.

Favoriser l'auto-évaluation chez les élèves pour qu'ils prennent conscience de leurs progrès.

c) Direction

Droits

Droit à l'autonomie décisionnelle : La direction a le pouvoir de prendre des décisions concernant les méthodes d'évaluation et d'enseignement qui correspondent à la mission et aux valeurs de l'école. Cela inclut l'établissement de critères d'évaluation en accord avec le programme éducatif international.

Droit à des ressources adéquates : Pour mettre en œuvre efficacement la politique d'évaluation, la direction doit avoir accès à des ressources financières, humaines et matérielles. Cela peut inclure la dotation en personnel, l'accès à des outils numériques et des formations pour le personnel enseignant.

Droit à l'évaluation de la performance : La direction doit pouvoir évaluer l'efficacité de la politique d'évaluation en utilisant des indicateurs clairs, tels que les résultats des élèves, la satisfaction des enseignants et des parents, et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Droit à la reconnaissance : Les efforts de la direction pour promouvoir une culture d'évaluation positive doivent être reconnus par les parties prenantes, y compris les enseignants, les élèves et les parents. Cela peut se traduire par des retours positifs lors de réunions ou par des récompenses formelles.

Responsabilités

Élaboration d'une politique claire : La direction doit s'assurer que la politique d'évaluation est bien définie, en précisant les objectifs d'apprentissage, les critères de réussite et les méthodes

d'évaluation. Cela doit inclure des évaluations formatives et sommatives adaptées aux différents niveaux d'apprentissage.

Communication de la politique : Il est essentiel que la direction communique la politique d'évaluation à tous les membres de la communauté scolaire, en utilisant des réunions, des bulletins d'information, des plateformes numériques et des formations. Cela garantit que chacun comprend les attentes et les processus.

Soutien aux enseignants : La direction doit offrir un soutien continu aux enseignants en leur fournissant des opportunités de développement professionnel, des ressources pédagogiques, et des outils d'évaluation. Cela peut inclure des formations sur les meilleures pratiques d'évaluation et des sessions de collaboration.

Suivi et évaluation : La direction doit établir des mécanismes pour suivre l'application de la politique d'évaluation, y compris des observations en classe, des analyses de données d'évaluation et des retours d'expérience. Cette évaluation doit servir à ajuster et à améliorer la politique.

Promotion de l'intégrité académique : La direction a la responsabilité de créer un environnement scolaire qui valorise l'honnêteté et l'intégrité. Cela inclut l'établissement de règles claires concernant le plagiat et la tricherie, ainsi que la mise en place de mesures pour les prévenir.

Encouragement de l'innovation : La direction doit favoriser l'innovation pédagogique en encourageant les enseignants à explorer de nouvelles façons d'évaluer les élèves. Cela peut impliquer la mise en place de groupes de travail pour partager des idées et des pratiques innovantes.

c) Parents

Droits

Transparence : Les parents ont le droit d'être informés des critères et des méthodes d'évaluation utilisés par l'école, ainsi que des attentes en matière de performance académique.

Accès aux Résultats : Ils ont le droit de recevoir régulièrement des informations sur les progrès scolaires de leurs enfants, y compris les résultats des évaluations et un feedback constructif.

Participation : Les parents peuvent avoir le droit de participer aux réunions concernant l'évaluation, notamment lors des réunions de parents.

Soutien : Ils ont le droit de demander des ressources ou des conseils pour aider leurs enfants à améliorer leurs performances académiques.

Responsabilités

Soutien à l'Apprentissage : Les parents sont responsables de soutenir leurs enfants dans leur apprentissage en leur offrant un environnement propice à l'étude et en encourageant la motivation scolaire.

Communication : Ils doivent maintenir une communication ouverte avec les enseignants et l'administration pour discuter des préoccupations ou des questions relatives à l'évaluation.

Respect des Procédures : Les parents doivent respecter les politiques et procédures d'évaluation établies par l'école, y compris celles liées aux examens et aux travaux à rendre.

Encouragement à la Responsabilité : Ils ont la responsabilité d'apprendre à leurs enfants l'importance de l'autodiscipline et de la responsabilité personnelle en matière d'études et d'évaluations.

Engagement dans l'École : Les parents sont encouragés à s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants, que ce soit par le biais de l'aide aux devoirs, de la participation aux activités scolaires ou de l'engagement dans les comités de parents.

6/ Honnêteté académique

La Politique d'Intégrité Intellectuelle, et le guide *Intégrité en milieu scolaire de l'IB* s'appliquent à tous les travaux d'évaluation interne et externe ainsi qu'aux évaluations formatives et sommatives. Les enseignants doivent faire de la prévention (notamment en créant des tâches authentiques) et du dépistage (par exemple via le logiciel Turnitin).

7/ Suivi et encadrement des élèves :

Les parents recevront un relevé de notes à mi trimestre ainsi qu'un bulletin trimestriel (décembre, février, mai et juin). Les relevés font le point sur les compétences et les acquis en cours de trimestre. Les deux premiers conseils attribuent, et proposent des remédiations en cas d'alerte particulière. Le troisième conseil statue sur le passage en seconde année. Au cours des trois trimestres, le conseil de classe évalue tant le travail de l'élève et l'acquisition des compétences que son assiduité, sa ponctualité et le profil de l'apprenant IB.

Après chaque bulletin formel, l'élève aura un commentaire de nature générale qui indique:

- a) que l'élève a acquis les compétences relatives aux cours suivis,
- b) que l'élève rencontre des difficultés d'apprentissage et d'acquisition des compétences,
- c) que l'élève a beaucoup de difficultés et risque de faire une année complémentaire,

Les relevés de mi trimestres ne font apparaître qu'un commentaire de chaque enseignant prodiguant conseils et remédiation. Les relevés trimestriels font apparaître un pourcentage de réussite (moyenne) ainsi qu'un commentaire de chaque enseignant et de la Coordinatrice.

NB : les écoles qui proposent le programme du Diplôme du Baccalauréat International (IB) sont tenues de suivre le système de notation standardisé de un à sept. Bien que certaines écoles puissent utiliser des évaluations internes ou des systèmes de notation différents pour leur propre suivi, les résultats finaux des élèves doivent être convertis en cette échelle de

notation lorsque les notes sont soumises à l'IB. Les pourcentages ne peuvent pas être utilisés comme système de notation officiel dans le cadre des évaluations du DP.

Annexe :

Les critères d'évaluation du PEI dans l'ensemble des groupes de matières peuvent être résumé comme suit :

	A	B	C	D
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression orale	Expression écrite
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts	Recherche	Développement	Création ou exécution	Évaluation
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projet communautaire	Investigation	Planification	Action	Réflexion
Projet personnel	Planification	Application des compétences	Réflexion	
Interdisciplinaire	Évaluation	Synthèse	Réflexion	



Profil de l'apprenant de l'IB

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

En tant qu'apprenants de l'IB, nous nous efforçons d'être :

CHERCHEURS

Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.

INFORMÉS

Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

SENSÉS

Nous utilisons nos capacités de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Nous prenons des décisions réfléchies et éthiques de notre propre initiative.

COMMUNICATIFS

Nous nous exprimons avec assurance et créativité dans plus d'une langue ou d'un langage et de différentes façons. Nous écoutons également les points de vue d'autres individus et groupes, ce qui nous permet de collaborer efficacement avec eux.

INTÈGRES

Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.

OUVERTS D'ESPRIT

Nous portons un regard critique sur nos propres cultures et expériences personnelles, ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Nous recherchons et évaluons un éventail de points de vue et nous sommes disposés à en tirer des enrichissements.

ALTRUISTES

Nous faisons preuve d'empathie, de compassion et de respect. Nous accordons une grande importance à l'entraide et nous œuvrons concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.

AUDACIEUX

Nous abordons les incertitudes avec discernement et détermination. Nous travaillons de façon autonome et coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Nous sommes ingénieux et nous savons nous adapter aux défis et aux changements.

ÉQUILIBRÉS

Nous accordons une importance équivalente aux différents aspects de nos vies – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres. Nous reconnaissons notre interdépendance avec les autres et le monde dans lequel nous vivons.

RÉFLÉCHIS

Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

Le profil de l'apprenant de l'IB incarne dix qualités mises en avant par les écoles du monde de l'IB. Nous sommes convaincus que ces qualités, et d'autres qui leur sont liées, peuvent aider les individus à devenir des membres responsables au sein des communautés locales, nationales et mondiales.



International Baccalaureate
Baccalaureat International
Bachillerato Internacional

© International Baccalaureate Organization 2013

International Baccalaureate® | Baccalaureat International® | Bachillerato Internacional®